

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 13.08.01.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la demande : 14.02.03 Bulletin 03/07.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : EDERIQUE JEAN — FR.

⑦② Inventeur(s) : EDERIQUE JEAN.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ PLACAGE DE PIERRES.

⑤⑦ La présente invention consiste en un assemblage de plaques de pierres, pour donner à un mur quelconque, un aspect en pierres de taille.

Ces plaques sont pré-collées sur une trame en fibres de jute qui facilite leur transport, puis leur fixation sur une paroi préalablement enduite de ciment.

Les plaques sont pré-taillées et disposées sur la trame de manière, à ménager entre elles un écartement d'environ un centimètre, pour former un dallage.

La fibre de jute, qui constitue la trame, a été choisie pour son pouvoir dégradable et absorbant dans le ciment.

FR 2 828 510 - A1



DESCRIPTION

Lorsque le produit est achevé il se présente sous forme de coupon (Fig.IV) de 1m de large, sur 3m de long comme une pièce d'étoffe.

5

La trame (Fig.I)

C'est le support sur lequel sont collées les plaques (Fig .III).

Elle est constituée par un filet en fibre de jute. Les mailles de ce filet de 3m de long sur 1m de large, sont carrées et ont 3cm de côté.

10

Le pouvoir très absorbant du jute facilite son intégration, voire l'absorption du ciment par la fibre avant solidification. Après séchage, il ne se forme pas de jeu entre la trame (Fig.I) et de l'enduit, donc pas de risque d'infiltration.

15

Les plaques (Fig.II)

Elles sont en pierres. Taillées directement au niveau de leur extraction de la carrière d'origine. Leur taille est facilitée lorsqu'il s'agit de couches stratifiées. Il suffit, dans ce cas, de briser des « feuilles » d'environ 2cm d'épaisseur, aux dimensions voulues, pour obtenir ces plaques (Fig.II), à coller sur la trame (Fig.III).

20

Les plaques (Fig.II) sont des polygones de surface variable, entre 25cm² et 400cm² [Fig.II-(1)].

Leur disposition sur la trame doit être telle qu'un écartement [Fig.III(2)] d'1cm environ, doit être ménagé entre elles.

25

Leur épaisseur varie entre 1,5cm et 2cm [Fig.II-(2)].

Ces écartements [Fig.III-(2)] seront comblés avec du ciment, au moment de la pose, pour constituer des joints[Fig.III-(3)].

L'utilisation du produit :

30

L'invention permet de donner à une paroi quelconque, l'aspect d'un mur en pierres de taille (Fig.V).

Un mur de briques, par exemple, sera préalablement enduit d'une couche de ciment, sur une épaisseur d'au moins 1cm.

35

La trame (Fig.I), garnie de plaques [Fig.III], est disposée sur la paroi et enfoncée d'1/2cm environ dans la couche de ciment. Les espaces sont ensuite comblés pour former les joints [Fig.III(3)].

Compte tenu du poids des plaques, on limitera la longueur des coupons à 3m pour faciliter leur transport et leur manipulation.

REVENDICATIONS

- 1) La présente invention est caractérisée par le fait, qu'une trame en fibre de jute (Fig.I) est utilisée pour associer (Fig.III) des plaques de pierres (Fig.II), afin de faciliter leur transport, puis leur fixation sur une paroi ordinaire préalablement enduite de ciment.
- 2) La présente invention, définie par la revendication (1), est caractérisée par le fait qu'elle utilise, sous forme de filet une trame en fibre de jute (Fig.I) pour son pouvoir absorbant.

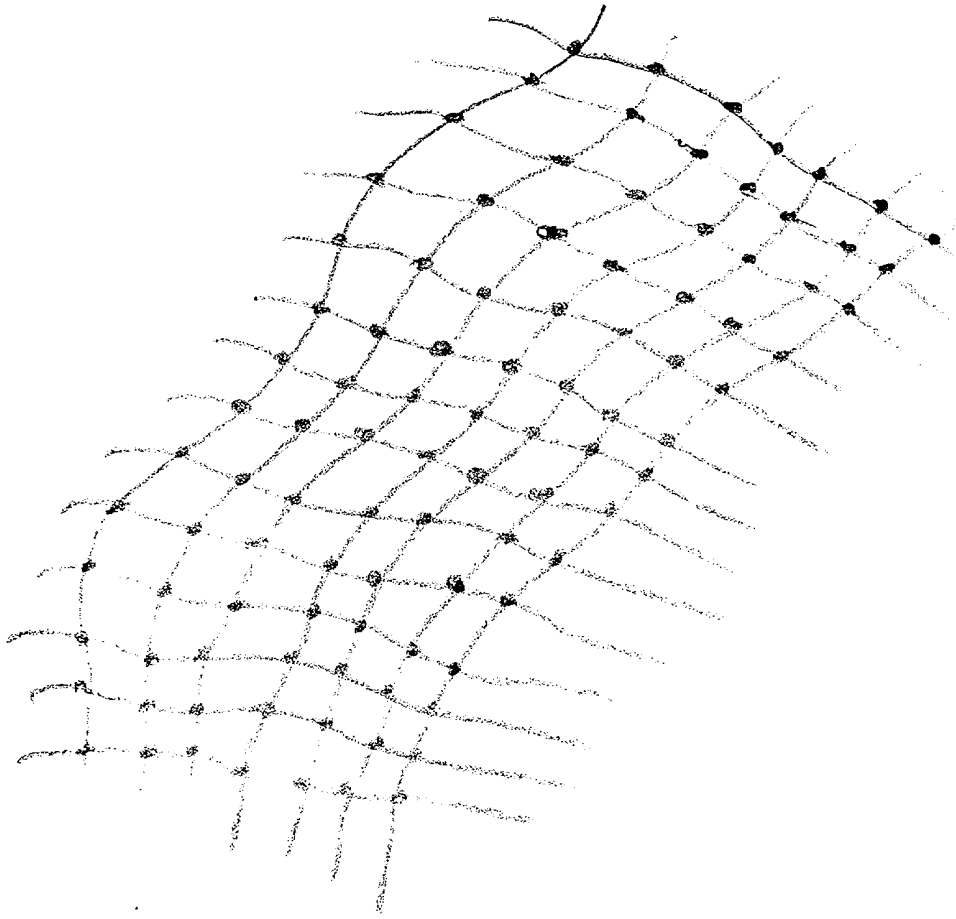


Fig. I

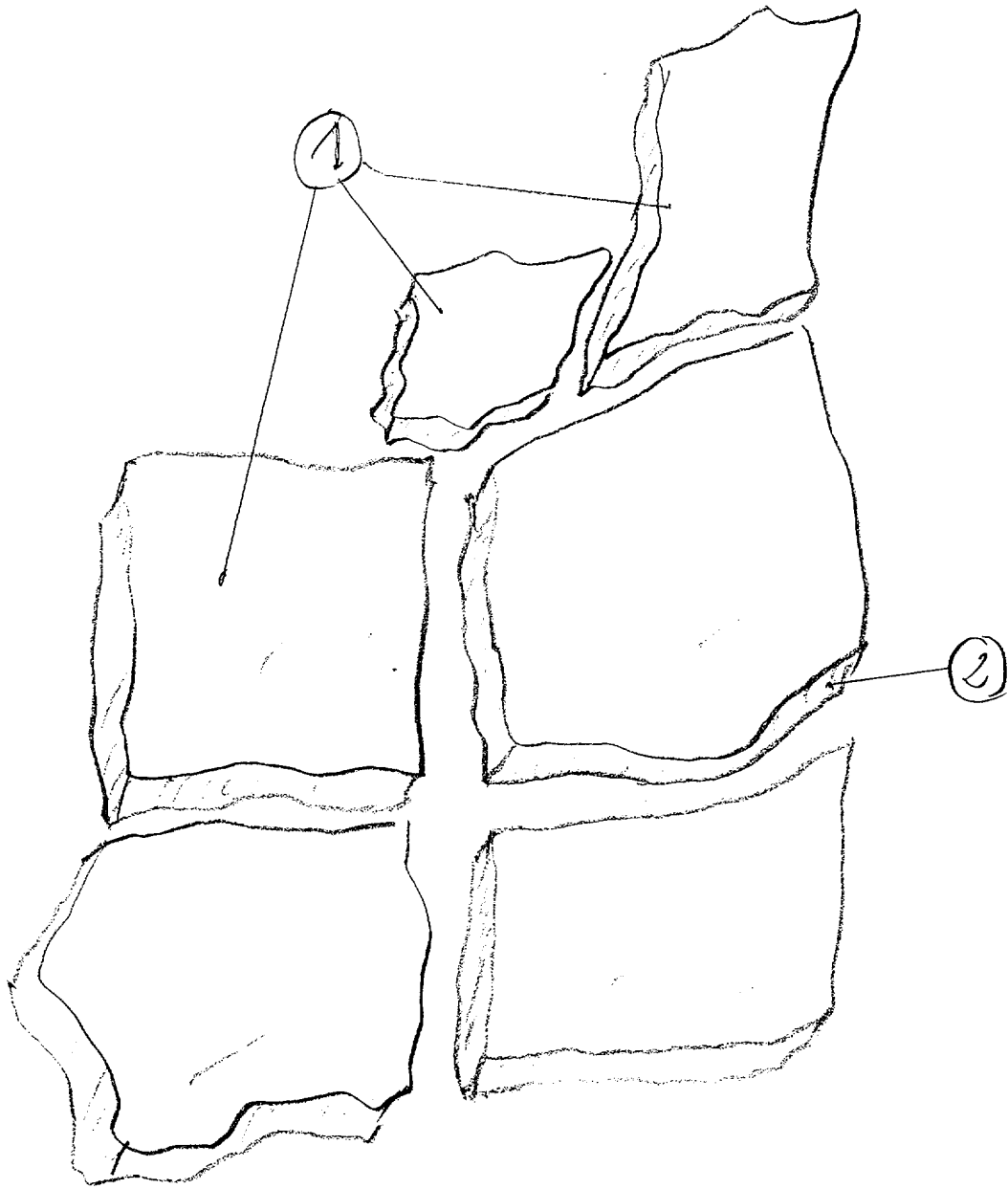


Fig II

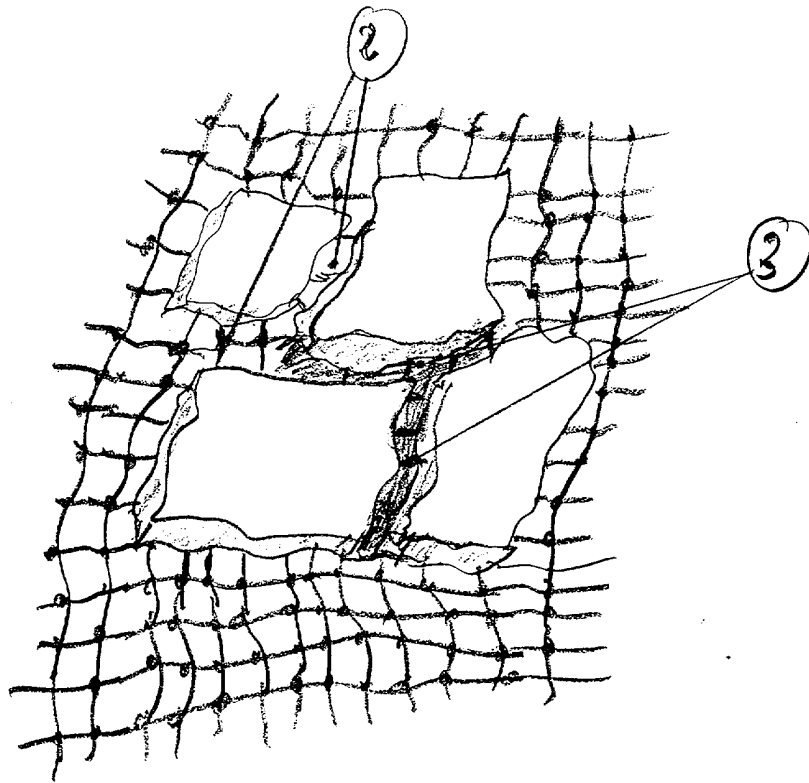


Fig. III

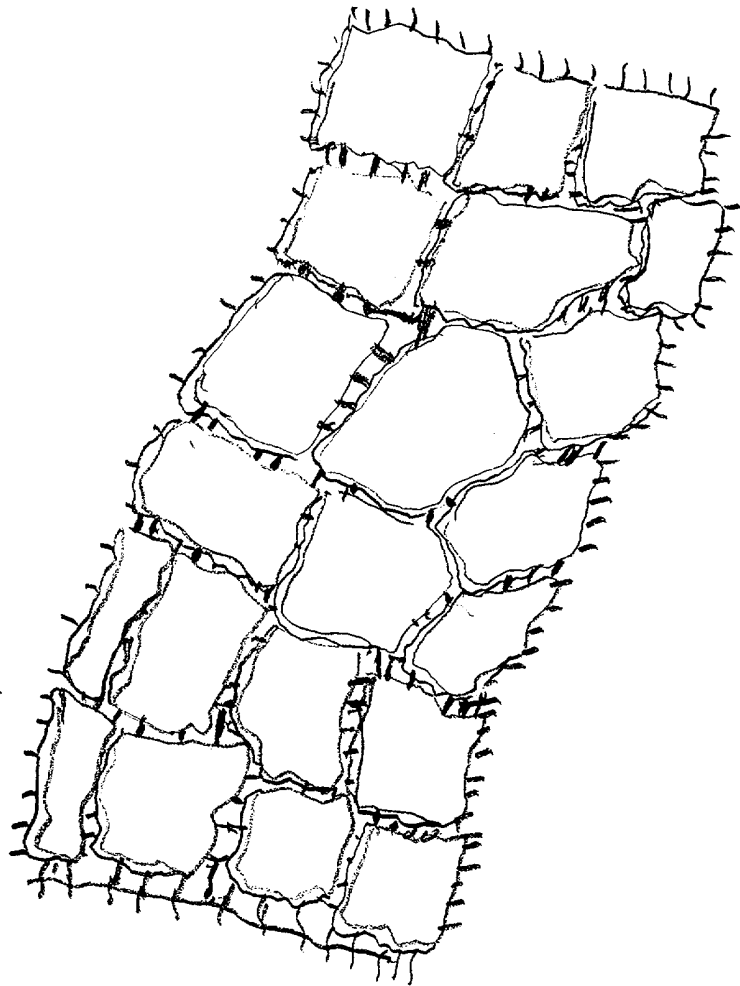


Fig. IV

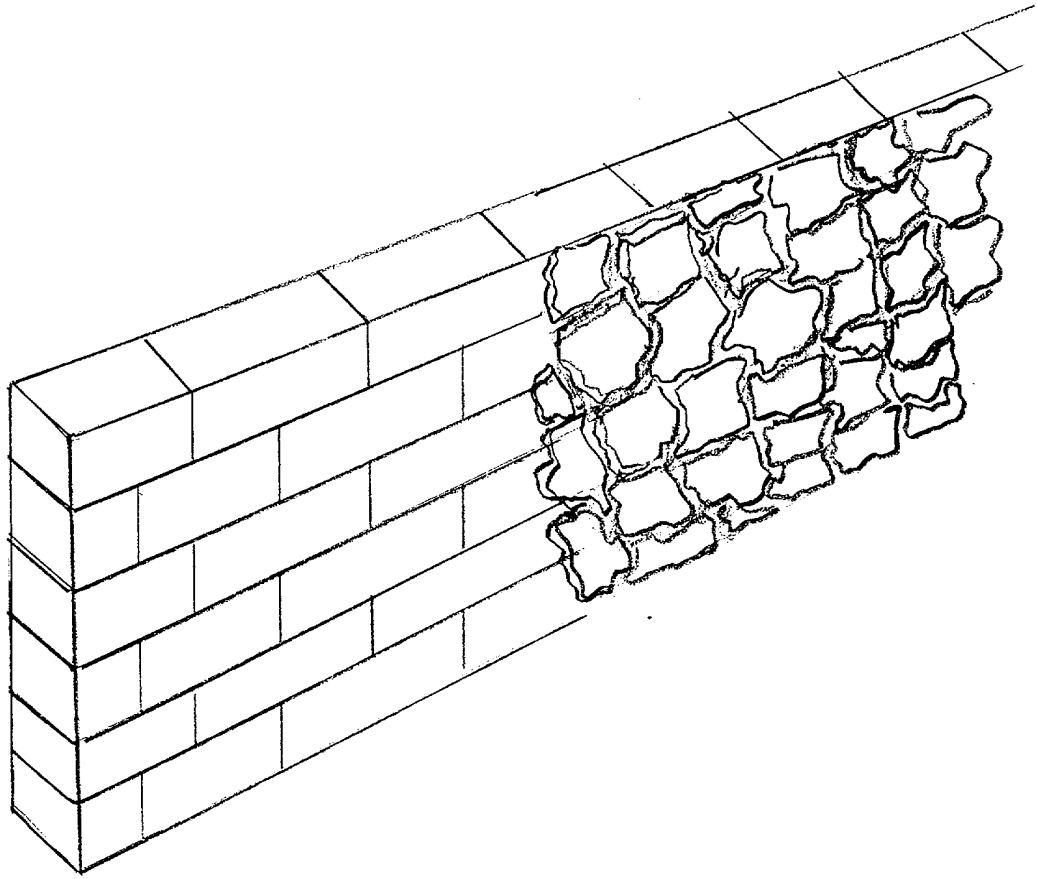


Fig V